



Association de Défense
du Quartier de l'Épargne

1 rue de la Prévoyance
28000 CHARTRES

CHARTRES le 5 novembre 2013

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête
Monsieur le Président de la Commission d'enquête ;
Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

L'association « Epargnez-nous » qui œuvre à la préservation du quartier et à la défense des intérêts des riverains face au projet « Pôle Gare » a pris connaissance du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole soumis à enquête publique.

En premier lieu, alors qu'elle attendait beaucoup de cet exposé de plus de 400 pages, l'association regrette que ces travaux se résument bien souvent à des banalités et que les objectifs opérationnels manquent d'ambition pour améliorer les conditions de vie et la santé des habitants.

Après une lecture attentive et parfois fastidieuse, l'association vous prie de trouver ci-après plusieurs remarques formulées à la lecture du dossier de PDU :

1. Page 26, il est indiqué que les flux centrés sur Chartres génèrent de nombreuses nuisances (encombrement, bruit, insécurité) évoquant par exemple le carrefour Jeanne d'Arc arrivé à saturation (page 120). Si elle partage ce constat, l'association regrette que l'ensemble des points noirs de l'agglomération n'ait pas été recensé et qu'aucune précision sur l'importance des bouchons et leurs horaires ne soit apportée.
2. Page 27, il s'avère que de nombreux projets de développement urbain vont conduire à une augmentation importante du trafic routier avec plus de 50 000 déplacements motorisés supplémentaires quotidiens. Il est surprenant qu'il ne soit aucunement fait référence dans cette étude aux équipements publics prévus notamment au niveau du Pôle Gare (centre culturel et sportif de plus de 5000 places), que l'association juge surdimensionnés et qui ne pourront hélas qu'accentuer le phénomène.
3. Page 32, il est précisé que le projet « pôle gare » prévoit une amélioration de son fonctionnement « en limitant l'usage de la voiture », alors même qu'un parking de 2800 places est prévu pour les attirer !
4. Le dossier indique que « SNCF, RFF, Région Centre mènent une étude destinée à dimensionner les infrastructures nécessaires à l'horizon 2030 ».

- Comment expliquer alors que le projet Pôle-Gare conduise à supprimer plusieurs voies en gare de Chartres, impactant ainsi le fonctionnement de l'exploitation ferroviaire et en contradiction avec les scénarios n° 1 à 3 (page 41) prévoyant « la préservation des emprises ferroviaires » ?
- L'amputation d'une partie des emprises de la gare de Chartres pénalisera par ailleurs le projet « d'étoile ferroviaire » (page 38) qui restera une utopie.

L'association estime dommageable que la possibilité d'un réel développement local et régional du ferroviaire soit menacée par un tel projet d'aménagement.

5. Pages 41, 56, 90, il est précisé que des parcs relais (4 parcs) seront aménagés en périphérie, sans aucune cohérence avec l'objectif manifesté de concentrer les véhicules en centre ville et sans préciser les délais d'exécution ni les modalités de fonctionnement.
6. Page 79 et suivantes, l'association s'interroge sur le réalisme de certaines recommandations:
 - L'emprise réservée aux voitures particulières sera réduite (largeur des files) passant pour les voitures de 3 m à 2,50 m et pour les transports en commun de 3,50 m à 3 m. L'expérience montre l'aspect négatif de la solution : à Chartres, place des Epars et place Saint Michel, le gabarit des bus oblige les conducteurs à sortir de leur couloir.
 - Par ailleurs, des sites propres seront créés entraînant une réduction du nombre de voies de circulation au détriment des véhicules particuliers, notamment Pont Casanova.
 - Ces situations produiront inévitablement des ralentissements et des bouchons supplémentaires dont les conséquences ne sont pas étudiées; les propositions de maîtrise des flux routiers restent particulièrement vagues.
7. Page 172 : Le rapport détaillé analyse tout particulièrement la pollution atmosphérique urbaine :
 - Or, force est de constater que l'effet du PDU est inefficace sur les oxydes d'azote (NOx) et les particules qui ne seront qu'accentuées par la concentration des transports en commun forts contributeurs à la pollution (cars, bus, autorails,...).
 - L'association constate que le PDU se limite à des déclarations de bonnes intentions et n'apporte manifestement aucune plus value. La preuve en est que le PDU 2025 est équivalent à l'année de référence 2025, c'est-à-dire que les gains atteints sont identiques avec ou sans PDU ! Une grande part de la diminution des émissions de polluants atmosphériques est liée aux seuls gains technologiques, un comble qui prouve l'insuffisance des décisions qui sont retenues (page 173). Cela est démontré grâce aux histogrammes en page 172....

- En outre, rappelons qu'une procédure est en cours contre la France pour non-respect de la directive relative à la qualité de l'air pour les particules et qu'une autre procédure pourrait être prochainement ouverte pour les NO2.
8. Page 189 : L'association sera attentive aux mesures d'accompagnement en matière d'insertion paysagère des nouveaux aménagements mais regrette que les conséquences et l'intérêt du projet « Pôle gare » ne soient pas étudiés en termes de circulation (réduction des voies, création de voie de contournement et de parking, densification), alors que plusieurs études ont été réalisées sur le terrain (comptages de voitures notamment).

En conclusion, l'association considère que les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux et demande que le document présenté soit sérieusement revu afin de proposer des solutions pertinentes prenant en compte les réalités de terrain et le bien-être de la population de l'agglomération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente, Soline GIRARD.

